



REPUBLIQUE FRANCAISE

Canton de Ceton – Arrondissement de Mortagne-au-Perche
Val-au-Perche réunit les communes historiques de Gémages, L'Hermitière,
Mâle, La Rouge, Saint-Agnan-sur-erre et Le Theil-sur-Huisne

Val-au-Perche, le 15 juin 2024

Mesdames et Messieurs les Parents d'Elèves

N/REF : N° ST/MG/CB/2024-371

Dossier suivi par Mme Christine Barré

Objet : Règlement intérieur des restaurants scolaires

Madame, Monsieur,

En prévision de la prochaine rentrée scolaire 2024/2025, vous trouverez ci-joint les documents nécessaires à l'inscription de votre(vos) enfant(s) au service de restauration scolaire de la commune :

- le règlement intérieur,
- fiche d'inscription famille,
- fiche d'inscription pour l'année scolaire (restaurant scolaire et petit déjeuner),
- fiche sanitaire,
- mandat de prélèvement SEPA pour le paiement par prélèvement automatique : pensez-y pour plus de facilité (sauf cas de modification des coordonnées bancaires, les familles ayant déjà opté pour le prélèvement automatique n'ont pas à le renouveler, il reste actif).

Comme vous le constatez, nous anticipons l'inscription pour vous permettre d'avoir moins de démarches à faire à la rentrée. Ainsi, le dossier doit être déposé dans la boîte aux lettres « cantine » de l'école au plus tard **le 28 juin 2024** : nous comptons sur vous !

Le règlement intérieur vous permettra de mieux connaître l'organisation de la restauration scolaire et les conditions d'accueil pour vos enfants : il n'est pas à nous retourner, vous devez le conserver.

Pour bénéficier de la tarification sociale, nous vous rappelons qu'il est impératif de joindre à votre dossier d'inscription, une attestation de quotient familial délivrée par la CAF (document accessible sur le site caf.fr via votre espace personnel). A défaut de réception de ce justificatif, le tarif de la 3^{ème} tranche vous sera appliqué.

Bien entendu, les services de la mairie ou la responsable de la restauration sont à votre écoute si vous rencontrez des difficultés à remplir ces documents ou pour répondre à vos questions.

Nous vous souhaitons bonne réception de ce courrier et par avance un agréable été.

Martine GEORGET,

Maire Adjointe
en charge des affaires scolaires



Sébastien THIROUARD,

Maire de Val-au-Perche

